

INTEGRATION DE RISQUES DE DURABILITE DANS LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DE INTER INVEST CAPITAL (Règlement (UE) 2019/2088 dit « Disclosure »)

Inter Invest Capital intègre dans ses processus d'investissement la prise en compte de facteurs de risques en matière de durabilité* sans toutefois que l'existence d'un risque lié à ces facteurs soit systématiquement bloquant dans sa décision d'investissement à l'exception toutefois des facteurs relatifs violation

Ainsi, les équipes d'investissement intègrent les risques en matière de durabilité au cours de la phase de décision d'investissement pour le compte des fonds qu'elle gère :

- Si des points critiques sont relevés (comme par exemple violation des droits de l'homme ou acte de corruption), la décision d'investissement peut être négative, ou un engagement d'y remédier rapidement peut être formalisé au sein du protocole ou du pacte d'actionnaire de la société cible.
- périodiquement les équipes font le point avec les dirigeants de la société investie par les fonds d'Inter Invest Capital afin de vérifier que les engagements pris par eux ont bien été respectés ou qu'ils sont en bonne voie de l'être ou, le cas échéant, que le plan d'actions retenu est mis en œuvre.

Par ailleurs, Inter Invest Capital est également signataire de l'UNPRI qui coopère avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'investissement responsable (le détail de ces principes se trouve à la politique ESG disponible [[lien](#)])

Transparence sur l'intégration des facteurs de durabilité* dans la politique de rémunération :

Au 11 mars 2021, Inter Invest ne prend pas en compte, dans le cadre de sa politique de rémunération, les incidences positives ou négatives sur les facteurs de durabilité, tel qu'identifiés par le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, que pourraient avoir les investissements des fonds qu'elle gère dans les sociétés en portefeuille. Inter Invest s'assure néanmoins que ses employés reçoivent une rémunération juste et bénéficient du partage de la création de valeur. Des informations plus détaillées concernant la politique de rémunération d'Inter Invest peuvent [être trouvée ici](#). »

* Au sens du règlement européen 2019/2088, facteurs de durabilité désigne des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.